

# Décompte rectificatif (taux de la dette fiscale nette / taux forfaitaires)

Ce décompte remplace le décompte initialement remis

Monsieur, Madame, Maison


N° TVA:

AFC-ID:

Période de décompte:

du/au:

Montant déclaré: CHF


## I. CHIFFRE D'AFFAIRES (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12.06.2009)

Total des contre-prestations convenues ou reçues (art. 39), y c. celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger

### Déductions:

Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)

Prestations fournies à l'étranger

Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire n° 764)

Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22

Diminutions de la contre-prestation

Divers (p.ex. valeur du terrain) .....

**Total du chiffre d'affaires imposable** (ch. 200 moins ch. 289)

Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
200	<input type="text"/>	<input type="text"/>
220	<input type="text"/>	Total ch. 220 à 280
221 +	<input type="text"/>	
225 +	<input type="text"/>	
230 +	<input type="text"/>	
235 +	<input type="text"/>	
280 +	<input type="text"/>	289
299	=	<input type="text"/>

## II. CALCUL DE L'IMPÔT

	Prestations CHF dès le 01.01.2018	Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2018	Prestations CHF jusqu'au 31.12.2017	Impôt CHF / ct. jusqu'au 31.12.2017
1 <sup>er</sup> taux	322 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	321 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
2 <sup>e</sup> taux	332 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	331 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
Impôt sur les acquisitions	382 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	381 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
<b>Total de l'impôt dû</b> (ch. 321 à 382)				399
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1050			470 <input type="text"/>	Total ch. 470 à 471
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1055			471 + <input type="text"/>	
			+ <input type="text"/>	
			- <input type="text"/>	
			- <input type="text"/>	
<b>Montant à payer à l'Administration fédérale des contributions</b>			500	= <input type="text"/>
<b>Solde en faveur de l'assujetti</b>			510 = <input type="text"/>	

## III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)

Subventions, taxes touristiques encaissées par les offices du tourisme, contributions versées aux établissements chargés de l'élimination des déchets et de l'approvisionnement en eau (let. a à c)

Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)

900	<input type="text"/>
910	<input type="text"/>

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:

Date:

Signature valable

Personne de contact: nom, no tél.